

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-04-04-05  
Séance du 04 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023  
Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

**PRESENTS** : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Pascal JUSSEAU donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

**ABSENT** : Christiane GUERRERO, Manon RIGOLLIER,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Quorum : 15

**Objet** : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE PARTENARIAT ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE  
**Rapporteur** : Franck GENILLON

Depuis 1987, la Commune de Montluel et les services de la Bibliothèque Départementale Publique (BDP) ont signé plusieurs conventions de partenariat.

Véritable outil au service de la lecture publique et de la promotion du livre, la Bibliothèque municipale est un service bien connu des habitants.

Le législateur a par ailleurs récemment précisé tant l'importance que les enjeux liés aux bibliothèques à travers la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021. Cette loi a consacré le rôle des bibliothèques départementales les amenant à revoir les conditions des partenariats signés avec les Bibliothèques municipales.

Ainsi, la BDP propose à la Commune une signature de Convention de partenariat sur cinq (5) ans (2023-2028), qui permet à la Bibliothèque municipale de bénéficier des services, de celle-ci (prêts, formation, expositions ...).

A travers cette convention la Commune s'engage notamment à mettre à disposition du service de lecture publique de la ville tous les moyens à son bon fonctionnement.

De son côté, le Département de l'Ain à travers les services de la BDP, s'engage à apporter ses services, son expertise et son soutien, tel que cela est défini dans les critères de la présente convention.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention de partenariat entre la Bibliothèque Municipale et la Bibliothèque Départementale Publique.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Approuvé à l'unanimité

Transmise en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20230404-2023\_04\_04\_05-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023